

# E-Learning ALUR : PACK02 Carte du professionnel immobilier (TRANSACTION - 14H)

**DURÉE**

2,00000 jours (soit 14 heures)

**PRIX**

280 € par participant

Soit 336 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

Que vous soyez mandataire, agent commercial, négociateur ou agent immobilier, vous êtes concerné par une obligation de formation continue (décret 2016-173 du 18 février 2016).

- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...

- Professions juridiques : notaires, ...

**PRÉREQUIS**

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Les objectifs de la formation Transaction immobilière 14h :

- Appréhender les points clefs de déontologie des professionnels de l'immobilier
- Déterminer les responsabilités des professionnels de l'immobilier
- Apprécier la validité juridique de la vente
- Déterminer les dispositions de la Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme
- Discerner les principales pathologies immobilières
- Identifier les risques de contentieux portant sur la qualité du bien vendu
- Repérer les points à vérifier avant la prise d'un mandat
- Distinguer les surfaces en immobilier
- Identifier les principaux régimes matrimoniaux
- Connaître les principes généraux de la réglementation des copropriétés
- Assimiler les principes essentiels du Dossier de Diagnostics techniques (DDT)
- Appréhender les points essentiels des mandats de vente
- Identifier les obligations et règles de publicité concernant les annonces immobilières
- Connaître les points essentiels de la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement

**PROGRAMME**

Programme de la formation Transaction immobilière 14h :

Présentation de la formation (7 minutes)

Les points clefs de déontologie des professionnels de l'immobilier (2 heures 05)

Les responsabilités des professionnels de l'immobilier (45 minutes)

La validité juridique de la vente (45 minutes)

Les dispositions de la Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (1 heure)

Les principales pathologies immobilières (1 heure)

Les risques de contentieux portant sur la qualité du bien vendu (30 minutes)

Les points à vérifier avant la prise d'un mandat (30 minutes)

Les surfaces en immobilier (40 minutes)

Les principaux régimes matrimoniaux (1 heure 30)

Les principes généraux de la réglementation des copropriétés (45 minutes)

Les principes essentiels du Dossier de Diagnostics techniques (DDT) (1 heure 30)

Les points essentiels des mandats de vente (1 heure)

Les obligations et règles de publicité concernant les annonces immobilières (1 heure)

Les points essentiels de la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement (1 heure)



**VALIDATION**

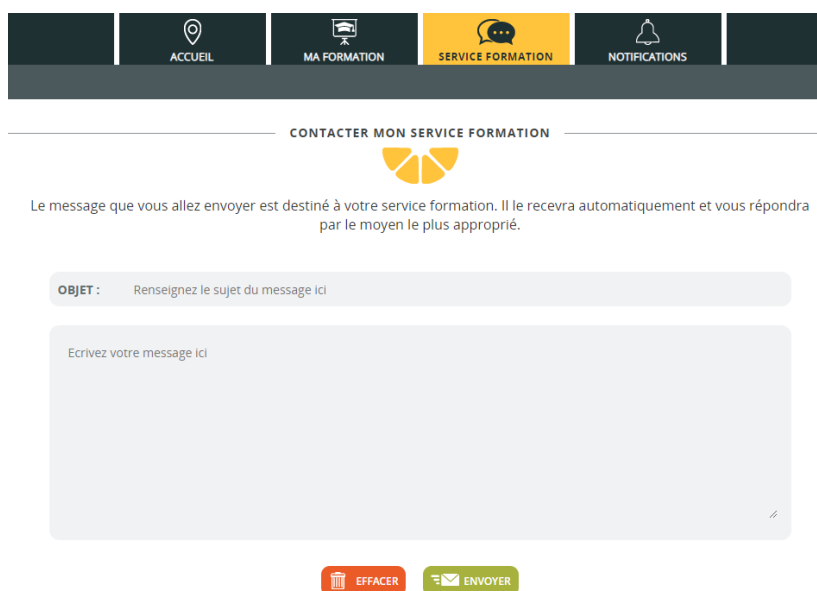
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**



# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr). Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

**Attention** : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.